



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2022

OBJET :

DE-22-09-1-10) ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER 124 RUE DE FONTENAY CADASTRE B 256 ET B 257 AUPRES DE LA SOCIETE HSBC CONTINENTAL EUROPE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 septembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à M. LEBEAU), Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL), M. BEUZELIN (pouvoir à M. GIRARD).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220928-lmc1H10088H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2022
Date de Publication : 30/09/2022

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de restructuration du Centre Culturel et Sportif « Georges Pompidou » sis 142 rue de Fontenay ;

Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne en date du 31 janvier 2022 ;

Vu la délibération DE-22-02-1-13 en date du 17 février 2022, approuvant le recours à la procédure de déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Vincennes, en vue de l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation des biens immobiliers, situés 124 rue de Fontenay, nécessaires à la réalisation d'une opération de restructuration du Centre Culturel et Sportif « Georges Pompidou » ;

Vu la proposition d'acquisition amiable des locaux commerciaux sis 124 rue de Fontenay, cadastrés B 256 et B 257, propriété d'« HSBC Continental Europe » au prix de 2 390 000 euros (deux-millions-trois-cent-quatre-vingt-dix-mille euros) ;

Considérant l'opportunité et la nécessité d'acquérir ces locaux pour réaliser les travaux d'extension du Centre Culturel et Sportif « Georges Pompidou » ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 19 septembre 2022,

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 21 septembre 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'acquisition des locaux commerciaux sis 124, rue de Fontenay cadastrés B 256 et B 257, propriété d'« HSBC Continental Europe » au prix de 2 390 000 euros (deux-millions-trois-cent-quatre-vingt-dix-mille euros).

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé